

Décision du Président

Décision n°2024-16

Date : 10 juillet 2024

Domaine : Commande Publique

**Objet : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'IDENTITE VISUELLE DU CDG43 –
Conception logo et charte graphique**

Le Président du Centre de gestion de la FPT 43,

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

VU le Code de la commande publique,

VU la consultation lancée en procédure adaptée

VU la délibération n° 2020-25 en date du 12 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration a chargé M. le Président de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics jusqu' à 50 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'ouverture des plis effectuée par le groupe de travail Communication et après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer la stratégie de l'identité visuelle du CDG43, via la conception d'un nouveau logo et d'une charte graphique actualisée.

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché à la société suivante : **32 Décembre, 13 bis rue Montesquieu 42100 Saint-Etienne pour un montant de 8967 euros HT, soit 10760.40 euros TTC.**

L'option (PSE) n'est pas retenue.

Article 2 : Le Directeur et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations et sera affichée au siège du CDG43.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

AR Prefecture

043-284300027-20240711-D202416-AR
Reçu le 11/07/2024

Fait à Espaly Saint-Marcel

Le 10 juillet 2024

Michel Chapuis, Président

